

Annexe 3



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Transmis en vue du Débat d'Orientation Budgétaire

Conseil Municipal du 23 Janvier 2025

- Version finalisée le 17 Janvier 2025 -

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL	4
II. LE CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL	5
II.A LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE FRANCAISE	5
II.C PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2025	7
III. PRÉPARATION DU BUDGET MUNICIPAL.....	9

INTRODUCTION

L'article 2312-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique [...] ».

Ce rapport s'attache donc à situer le contexte économique et réglementaire dans lequel s'inscrit la préparation du budget pour l'exercice 2025. L'élaboration du budget communal est directement impactée par la stratégie financière adoptée par l'Etat, laquelle est définie dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques (PLPFP) pour la période 2023 à 2027 et la loi de finances 2025.

Malheureusement, la situation politique du pays et la motion de censure à l'encontre du gouvernement en décembre 2024 n'ont pas permis d'aboutir à une loi de finances adoptée par l'assemblée avant la fin de l'année 2024.

De fait, le pays se trouve actuellement sans loi de finances 2025 et les orientations prises dans celle-ci qui auraient un impact sur les collectivités ne sont à ce jour pas connues.

Néanmoins, un débat se tiendra au Conseil municipal dans les conditions fixées par le règlement du conseil municipal.

Ce Rapport d'Orientation Budgétaire s'inscrit dans un contexte politique singulier, tant au niveau national qu'international, marqué par une crise internationale prolongée. Bien que cette crise ait eu un impact légèrement moins prononcé sur l'environnement social et économique en 2024 par rapport aux années précédentes, elle a fortement influencé les finances des collectivités territoriales. Ses répercussions se font sentir sur les perspectives financières des années à venir, influençant ainsi les choix et les orientations stratégiques à adopter.

Ainsi, il convient donc pour cette année 2025 de prendre, comme les années précédentes, toutes les précautions nécessaires lors de la réalisation du prochain budget.

Ce rapport est articulé autour de 3 parties :

- Le contexte économique international
- Le contexte économique national avec le Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques (PLPFP) 2023 – 2027 et le Projet de Loi de Finances 2025 non validé.
- Le contexte local et les orientations budgétaires de la commune.

I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL

Monde : les banques centrales desserrent l'étai, le risque géopolitique monte d'un cran.

La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes. Les États-Unis continuent de surperformer et de surprendre à la hausse avec une croissance attendue proche de 3 %, tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 % en 2024, avec une économie allemande toujours à l'arrêt. La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5 %, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.

La plupart des banques centrales des pays avancés (BCE, Fed, BoE, BNS, BoK, Riksbank, etc.) ont commencé à desserrer l'étai du crédit sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024 et ce mouvement se poursuivrait :

- La Banque Centrale Européenne a abaissé ses taux directeurs de 75 pbs à 3,25 % pour le taux de dépôt et ce mouvement se poursuivrait avec un taux terminal prévu à 2,0 % en juin 2025 ;
- La Fed a entamé son cycle d'assouplissement en fanfare en abaissant son objectif de taux de 50 pb en septembre et ce mouvement baissier se poursuivrait ;
- La Banque d'Angleterre a également entamé son cycle de baisses de taux ;
- A rebours, la Banque du Japon a mis fin aux taux négatifs et pourrait procéder à une nouvelle hausse de taux d'ici la fin de l'année.

Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration tout comme la chute du régime de Bachar Al Assad en Syrie. La crise politique en France et la coalition gouvernementale en Allemagne présentent de sérieux signes de fragilités pour l'Europe.

Zone euro : l'activité a fait mieux que prévu au 3^{ème} trimestre, mais cela va-t-il durer ?

L'activité a progressé de +0,4 % au 3^{ème} trimestre en zone Euro, après +0,2 % au 2^{ème} trimestre, une hausse supérieure aux attentes du consensus des économistes. La dynamique de la croissance est toutefois très hétérogène : L'Espagne continue de surperformer avec +0,8 % de croissance et l'activité a accéléré en France à +0,4 %, soutenue par un effet temporaire lié aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. L'économie allemande a échappé à la récession technique, avec une croissance de +0,2 %, tandis que l'Italie a calé, avec une croissance nulle. Pour le 4^{ème} trimestre 2024, on constate une croissance du PIB de +0,3 % en zone Euro, avec de nouveau une forte hétérogénéité entre pays.

L'inflation a rebondi en octobre en zone Euro, passant de 1,7 % en septembre à 2,0 %. L'inflation sous-jacente est restée stable à 2,7 %, montrant de nouveaux signes de persistance, en particulier dans les services (3,9 %, quasi inchangée depuis le début de l'année), tandis que les prix des biens hors énergie ont légèrement accéléré. L'inflation continuera de diminuer en 2025, notamment au premier semestre en raison d'effets de base négatifs sur les prix de l'énergie, mais la baisse dans le secteur des services resterait lente.

Risques : l'élection de Donald Trump fait peser un fort risque de mise en douanes sur les entreprises européennes. Une hausse des tarifs douaniers de 10 % pourrait conduire à une baisse du PIB d'environ -0,5 % après un an et de 1 % après trois ans

II. LE CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

II.A CROISSANCE ÉCONOMIQUE FRANÇAISE

France : retour à la réalité après les Jeux Olympiques ?

L'activité a progressé de +0,4 % au 3^{ème} trimestre par rapport à 2023. La croissance du PIB a bénéficié d'une impulsion temporaire liée aux Jeux Olympiques de Paris, les ventes de billets et des droits de diffusion audiovisuelle étant comptabilisées au 3^{ème} trimestre. Cet effet JO de l'ordre de +0,25 semble raisonnable, avec un contrecoup similaire à attendre au 4^{ème} trimestre.

Pour l'année 2025, la prévision de croissance pâtit d'une impulsion budgétaire négative avec un effort de 50 à 60 milliards € annoncé par le gouvernement. La réduction du déficit public sera probablement à hauteur de 5,5 % en 2025 après 6,1 % en 2024. L'inflation française annuelle pour 2024 a été annoncée à 1,3 % par l'INSEE entre décembre 2023 et décembre 2024. L'inflation des produits alimentaires et manufacturés se stabilise en rythme annualisé.

Risques : l'objectif de réduction du déficit public du gouvernement en 2025 est très ambitieux, avec un risque élevé de ne pas atteindre cette cible, en particulier sans majorité à l'Assemblée nationale.

France : l'emploi privé présente des signes d'essoufflement.

Après +0,3 % au 1^{er} trimestre-2024, l'emploi salarié s'est stabilisé au 2^{ème} trimestre, montrant des signes d'essoufflement, en particulier dans le secteur privé. Alors que l'emploi public continue de progresser (+ 37 000 emplois pour le 1^{er} semestre 2024), la dynamique de l'emploi privé s'essouffle (- 53 000 emplois pour la même période), celui-ci se situant 0,3 % sous son pic de mars 2024. Les perspectives d'emploi restent dégradées dans les enquêtes de conjoncture, celles-ci s'établissant sous leur moyenne de long terme.

La croissance des salaires est stable à +2,9 % en glissement annuel au 2^{ème} trimestre 2024, avec des hausses plus marquées dans l'industrie (+3,4 %) que dans le tertiaire (+2,8 %) et la construction (+2,8 %). Comme au trimestre précédent, les salaires augmentent plus vite que les prix, permettant ainsi une amélioration du pouvoir d'achat des ménages.

Le taux de chômage a baissé à 7,3 % au deuxième trimestre (hors Mayotte), mais reste au-dessus de la moyenne européenne (5,9 % en août 2024 après 5 mois à 6 %). Le taux d'activité est resté stable à 74,5 %, son plus haut niveau historique. Néanmoins, l'embellie demeure fragile dans un contexte de ralentissement de l'activité : les craintes des ménages concernant l'évolution du chômage augmentent nettement dans les enquêtes de conjoncture, tout en restant un peu inférieures à leur moyenne de long terme.

France : nouveau dérapage du déficit public en 2024.

En 2023, le déficit public s'est élevé à 5,5 % du PIB, après 4,7 % en 2022 et contre 4,4 % attendus dans le projet de loi de finances. Le creusement du déficit en 2023 s'explique par trois facteurs : une faible croissance spontanée des prélèvements obligatoires après deux années exceptionnelles post-Covid ; la poursuite de baisses d'impôts pour plus de 10 milliards € ; et enfin, les dépenses publiques hors mesures exceptionnelles et hors charges d'intérêts qui ont continué d'augmenter à un rythme nettement supérieur à l'inflation.

En 2024, le déficit public devrait atteindre 6,1 % (contre 4,4 % dans le PLF et 5,5 % dans le Programme de stabilité), **ce qui marquerait un deuxième dérapage consécutif pour le gouvernement**, cas inhabituel en dehors des périodes de crise.

Le gouvernement vise un effort de redressement budgétaire compris entre 50 et 60 milliards € en 2025 pour ramener le déficit public à 5 %. Le « cocktail budgétaire » gouvernemental comprendrait un effort de 30 à 40 milliards € de réduction des dépenses et 15 à 20 milliards € de hausses d'impôts avec une croissance du PIB attendue à 1,1 %.

En pratique et en dépit de l'entrée de la France en procédure pour déficit excessif, l'effort de redressement budgétaire sera probablement plus lent :

- De nombreuses mesures présentées par le précédent gouvernement manquent de détails, notamment en ce qui concerne le volet réduction des dépenses ;
- le projet de loi de finances initialement débattu à l'Assemblée nationale a été repoussé à la suite de la censure du gouvernement au mois de décembre dernier. Même si une loi exceptionnelle a permis à l'Etat d'engager les dépenses dès le début de l'année 2025, le nouveau gouvernement devra probablement se baser sur le premier PLF puisque celui-ci est encore à l'étude au Sénat mais devra proposer certaines modifications pour éviter une nouvelle motion de censure.

II.B PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2025

2024, année sportive ! Cela vaut aussi pour les finances des collectivités locales.

Après une dissolution inattendue suivie d'élections marquées par le succès d'une coalition « en contre », on a assisté à la formation très tardive d'un gouvernement qui reposait plus sur la force de la Constitution que sur une véritable coalition parlementaire, bref un gouvernement fragile qui n'a finalement duré que 3 mois.

Dès début septembre, des déclarations de ministres démissionnaires ont mis en cause la gestion des collectivités alors que se révélait l'état désastreux des finances publiques. La messe est alors dite : les collectivités - même rapidement disculpées - vont être mises à contribution. Tous les élus, toutes leurs associations sont vent debout, mais savent que l'effort est incontournable. Parallèlement, le gouvernement affiche sa volonté de partenariat avec les territoires jusque dans l'intitulé du portefeuille de la ministre des Collectivités. Il y aura donc dialogue et l'effort devrait être soutenable.

Reste à voir ce qui évoluera entre la version du PLF et la loi définitive puisque le projet de loi de finances du gouvernement Barnier l'a mené à sa perte avec une motion de censure votée par l'Assemblée Nationale le 4 Décembre 2024. Le nouveau premier ministre a présenté sa feuille de route gouvernementale le 14 janvier 2025 devant l'Assemblée Nationale mais les contours de la future Loi de Finances n'ont été abordés que rapidement.

L'atteinte de l'objectif de réduction de 5 milliards € de contribution pour les collectivités repose sur trois dispositifs : pour 3 milliards €, un mécanisme imposé à 450 grandes entités avec comme objectif de constituer un fonds de réserve. On y ajoute une reprise de la dynamique de TVA d'environ 1,2 milliard € et la réduction des remboursements du fonds de compensation de la TVA pour 800 millions €. Attention, ce n'est pas tout : le Fonds vert, par exemple, a perdu 60 %.

Ainsi plus que jamais, les grandes transitions sont compromises par la contrainte financière. Or, que vaudra la maîtrise de la dette publique si on sacrifie la dette écologique ? Celle-ci ne pourra se régler qu'en investissant massivement pour l'avenir et la compétitivité des territoires...

Les principales mesures concernant les collectivités territoriales présentées dans le premier projet de loi de finances qui pourraient être reprises dans la loi de finances 2025 :

- **Mesures concernant les dotations :**

Les concours financiers de l'État devraient se situer à hauteur de 53,5 milliards € selon le premier PLF 2025 proposé en novembre 2024. Ils totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission « relations avec les collectivités territoriales » (RCT*) et la TVA des régions. Ces concours financiers sont en diminution par rapport à 2024 quasi exclusivement du fait de la baisse des prélèvements sur recettes de l'État.

Comme les années précédentes, les prélèvements opérés sur les recettes (PSR) de l'État en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'État (environ 83 %) et également de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (environ 42 %).

En 2025, ces PSR s'élèvent à 44,2 milliards €, en baisse par rapport à 2024. Cette baisse s'explique notamment par :

- La stabilisation en valeur de la DGF
- La diminution prévue du FCTVA de 258 millions €
- La minoration des variables d'ajustement de 487 millions €
- La compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de cotisation foncière des entreprises (CFE) des locaux industriels en hausse de 274 millions €
- La fin du dispositif de soutien exceptionnel pour les collectivités face à la croissance des prix de l'énergie qui était de 400 millions € en LFI 2024.

Une minoration importante de 487 millions € des variables d'ajustement, supportée par l'ensemble des niveaux de collectivités est prévue pour la DGF dont 52 millions pour les communes. Pour rappel, la minoration était de 47 millions € en 2024.

Pour 2025, le montant du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est prévu en diminution de 258 millions €. En effet, il est prévu une baisse du taux de compensation forfaitaire : il est fixé à 14,850 % pour les attributions versées à partir du 1^{er} janvier 2025 contre 16,404 % en 2024. De plus, les dépenses de fonctionnement sont exclues de l'assiette éligible, l'objectif étant de recentrer le FCTVA sur l'investissement public local. Cette disposition du PLF ne permettra plus aux collectivités de prétendre à une compensation d'une partie de la TVA sur certaines dépenses de fonctionnement (dont l'entretien des bâtiments publics et de la voirie, l'entretien des réseaux et enfin les fournitures de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage mais ces dernières restent compensées à un taux de 5,6 % pour les réalisations en 2023 ou 2024 qui donnent lieu à un versement de FCTVA en 2025 ou 2026).

Le PLF prévoit que le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, appelé aussi fonds vert, soit d'1 milliard € en 2025. Pour rappel, il était de 2,5 milliards € en 2024 et 2 milliards € en 2023, année de sa création.

- **Mesures concernant la fiscalité :**

Au fil des années, les collectivités locales ont perçu des fractions de TVA nationale en lieu et place de la perception d'impôts locaux (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, taxe d'habitation sur les résidences principales) ou de dotation (DGF des régions).

La compensation prend la forme d'une fraction de TVA nationale figée qui donne lieu à un montant reversé chaque année en fonction du montant de TVA nationale.

Cet article propose que la fraction de TVA versée à chaque collectivité locale au titre de l'année 2025 soit exceptionnellement égale au montant perçu en 2024 (après régularisation). Ainsi la dynamique de la TVA est conservée sur le budget de l'État pour associer les collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics.

Le fonds de sauvegarde des départements alimenté par la dynamique de la TVA n'est pas concerné par cette proposition.

III. PRÉPARATION DU BUDGET MUNICIPAL

Pour l'année 2025, le budget de la commune devra prendre en considération les éléments de contexte national d'une part, les orientations données dans la lettre de cadrage budgétaire transmise aux services au mois d'octobre 2024 d'autre part, mais aussi les réflexions menées depuis le début du mandat autour de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement 2021 – 2026 et de ses projets phares. En effet, c'est le dernier « vrai » budget de l'équipe municipale actuelle, le prochain budget 2026 réalisé sur une année d'élection municipale n'étant qu'un budget de transition.

Ainsi, les réalisations depuis le début du mandat étant fortement avancées, l'objectif est de mener à bien les projets en cours et de finaliser ceux-ci en 2025 tout en laissant des finances saines pour la future équipe municipale.

Section de fonctionnement

La stratégie financière des dix dernières années a consisté à réduire autant que possible les dépenses de fonctionnement pour compenser la baisse des recettes de l'Etat et ainsi permettre de préserver la capacité d'autofinancement tout en continuant le désendettement de la commune.

Des efforts importants avaient été réalisés sur les précédents exercices ; ils ont dans un premier temps été concentrés sur les charges à caractère général (chapitre 011 du budget) puis sur la masse salariale (chapitre 012).

Néanmoins, l'augmentation des services rendus à la population (augmentation du nombre de places en crèche et à l'accueil de loisirs, renforcement des équipes techniques, etc.) ainsi que des évolutions dans la carrière des agents et l'augmentation du point d'indice ont très fortement fait augmenter la masse salariale (+ 28% depuis le début du mandat, soit + 600 k€).

Parallèlement, la situation économique internationale et l'inflation des dernières années (2022 / 2023) a eu un impact très important sur les dépenses d'énergie et d'alimentation grévant ainsi fortement les efforts réalisés depuis de nombreuses années sur les charges à caractère général (stable de 2014 à 2022, + 200 k€ en 2023 mais baisse en 2024).

Par ailleurs, face à la baisse des dotations et à l'augmentation des contributions demandées à la commune pour réduire le déficit de l'Etat ces dernières années, la stratégie pour dynamiser les recettes fiscales directes a consisté à augmenter le nombre de contribuables avec la densification de la commune ou le renouvellement urbain (ce qui a par ailleurs permis de répondre aux prescriptions du PLH) d'une part, mais aussi à augmenter la fiscalité locale d'autre part. Ainsi, les taux de fiscalité locale (TFB, TFNB et TH sur les résidences secondaires) ont augmenté successivement en 2023 et 2024 parallèlement à l'augmentation des bases décidées par l'Etat permettant de dégager de nouvelles recettes.

Les tarifs des prestations rendues aux familles (restauration scolaire, ALSH et accueil périscolaire) ont aussi évolué pour compenser une partie de l'augmentation des coûts supportés par la commune en lien avec l'inflation.

Aucune augmentation de la fiscalité locale ou des tarifs des prestations a été décidée pour l'année 2025, conformément à l'engagement pris par la municipalité lors du précédent débat d'orientation budgétaire.

De plus, la recherche de nouveaux modes de financement de la part de partenaires comme la Caisse d'Allocations Familiales doivent continuer à être d'autres moyens d'augmentation des recettes de fonctionnement.

Cette année 2025, comme les années précédentes, la maîtrise des dépenses de fonctionnement reste un enjeu à part entière de la construction du budget afin de ne pas dégrader notre épargne brute permettant de terminer sereinement la réalisation des investissements commencés depuis un ou deux ans et nécessaires au bon fonctionnement de la commune.

La stabilisation des charges de personnel, indépendamment de l'évolution de carrière des agents, est nécessaire, tout comme la diminution des charges à caractère général et des charges de gestion courante. Cela signifie, au regard de l'augmentation générale des coûts des matières premières et des services que des choix devront être faits ou du moins priorités.

La masse salariale représentant la principale dépense de fonctionnement de la commune (52% du budget de fonctionnement en 2024), il convient d'être vigilant sur sa variation. Il est à noter également que l'importance de la masse salariale dans le budget communal dépend pour beaucoup de l'importance des services rendus directement à la population (comme la crèche ou le service périscolaire par exemple).

Section d'investissement

La section d'investissement est comme à son habitude une section complexe à construire puisque les dépenses faites dans cette section sont celles qui ont le plus d'impact sur les finances de la commune, immédiatement mais aussi sur les années suivantes. En effet, des dépenses d'investissement faites de manière pertinente peuvent générer par la suite des économies. Ainsi, la réflexion menée qui a permis la mise en place d'une Programmation Pluriannuelle d'Investissement prend tout son sens dans la construction budgétaire à court, moyen et long terme.

Ainsi, les modifications apportées depuis 2 ans par rapport à la programmation initiale ont permis de garder le cap budgétaire et de ne pas mettre en danger les projets les plus importants. Ces investissements qui ont fait l'objet d'une réflexion à moyen et long terme en fonction des perspectives de développement de la commune ont démarré et si ce n'est déjà le cas, seront terminés au plus tard en cours d'année 2025 (Requalification de la RD 1084, aménagement de certaines voiries, relamping, création de Padel, ravalement de façade de la Mairie, entretien et isolation de bâtiments...).

La recherche de subventions a permis de participer fortement au co-financement de plusieurs projets permettant ainsi de garantir des aménagements de qualité d'une part mais aussi de ne pas trop puiser dans les réserves d'autre part (environ 1,8 millions d'euros soit presque 40% de subventions sur le projet de la RD 1084 par exemple).

Les investissements pour l'exercice 2025 seront donc limités à la réalisation des projets démarrés en 2024 répondant aux besoins des administrés. Si jamais de nouveaux investissements devaient avoir lieu, ceux-ci devront obligatoirement répondre à une logique d'urgence et d'économie.

Programmation Pluriannuelle d'Investissement

La Programmation Pluriannuelle d'Investissement 2021 – 2026 a pour objectifs principaux d'organiser les différents investissements voulus par la commune, les planifier dans le temps, les prioriser et anticiper les moyens de les financer.

Ainsi, la PPI 2021 – 2026 qui a été réfléchié selon 4 grands axes, faisait suite à 3 constats apparus en tout début de mandat :

- La commune disposait d'une réserve financière importante qui « perdait » de la valeur
- La commune disposait d'une réserve foncière qui prenait de la valeur
- La période (2021 - 2022) était encore propice à l'emprunt pour financer des projets.

Quatre ans plus tard, ces trois constats ne sont plus vraiment d'actualité. En effet, les taux d'intérêt des emprunts ont fortement augmenté (même si une baisse est visible depuis l'été 2024) et la valeur des réserves foncières s'est stabilisée, voire a légèrement baissé. Quant à la réserve financière de la commune, si elle a fortement diminué par rapport à 2021, c'est notamment parce que les gros investissements prévus à la PPI sont en cours de réalisation. L'emprunt de 2,5 millions d'euros réalisé en 2022 afin de financer les travaux de la RD 1084 ajouté aux subventions perçues pour ce projet ne couvre à eux seuls pas la totalité du coût total des travaux. La diminution de la réserve financière de la commune est donc logique et avait été anticipée lors des précédents budgets en adaptant la PPI initiale.

Pour rappel, la PPI 2021 – 2026 a été pensée autour de quatre axes :

- Des projets structurants pour la commune comme la requalification de la RD 1084 et de la Place Charles de Gaulle, la réhabilitation des voiries en fonction des priorités d'usages ou le développement de la Vidéosurveillance ;
- Des projets structurants pour la collectivité comme la rénovation énergétique des bâtiments municipaux et la rénovation des éclairages publics ;
- Des projets structurants pour les utilisateurs comme la rénovation des cours d'écoles ou le développement d'équipement pour les clubs en fonction des projets associatifs comme le Padel ;
- Les autres projets regroupent les investissements récurrents comme le renouvellement du matériel nécessaire au fonctionnement des services.

Le montant total des investissements (inclus pour la plus grande majorité dans la Programmation Pluriannuelle d'Investissement) sera de plus de 14 millions d'euros d'ici la fin du mandat.

La recherche de nouvelles recettes comme les subventions et les choix faits tout au long du mandat (emprunt, aménagements ou suppressions de projets) ont permis de garder des finances saines autorisant une certaine autonomie en fin de mandat.

Dettes

Au **1^{er} janvier 2025**, le capital restant dû de l'encours de dette s'élèvera à **2 403 157 euros** répartis sur 6 emprunts. L'annuité de la dette de 400 K€ est en forte baisse par rapport à 2024 (- 137 k€) à la suite de la fin de remboursement de 2 prêts contractés en 1998 et 1999. Celle-ci baissera encore en 2026 pour se stabiliser pendant 4 ans avant de baisser pour les deux dernières années et de s'éteindre en 2032 si aucun autre emprunt n'est souscrit d'ici là.

La dette est ainsi estimée à environ **572 €/habitant pour 2025** (contre 290€ / hab en 2022, 830 €/hab en 2023 et 687 €/hab en 2024) ce qui est bien inférieur à la moyenne des communes de même strate (671 €/hab en juin 2024). La capacité de désendettement de la commune est d'environ 3 ans (capacité calculée si l'on consacre la totalité de notre capacité d'autofinancement à rembourser) voir immédiate au regard de la réserve financière de la commune.

